

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le lundi 4 décembre 2023 à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Estelle Labelle, Madeleine Lefebvre et Sophie Beaudoin et Messieurs les conseillers Marc Gaudreau, Sonny Constantineau et Denis Nault, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présentes : Mesdames Emmanuelle Pilon, directrice générale par intérim et Dinah Ménard, greffière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

R2023-12-174 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE.

R2023-12-175 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2024, telles que présentées.

ADOPTÉE.

R2023-12-176 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026 – ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026, tel que présenté;
- d'autoriser la mairesse ainsi que la trésorière à signer ledit document.

ADOPTÉE.

R2023-12-177 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents de publier les sommaires des prévisions budgétaires 2024 et du programme

04-12-2023

triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026, dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée

R2023-12-178 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par la conseillère Sophie Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à la levée de cette séance extraordinaire à 18h35.

ADOPTÉE.

Francine Fortin, mairesse

Dinah Ménard, greffière adjointe